

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 12 chaouel 1447 – 31 mars 2026

169^{ème} année

N° 34

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Mise à la retraite d'office	599
Nomination d'un sous-directeur	599

Ministère de la justice

Nomination d'un directeur	599
---------------------------------	-----

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'Office des logements militaires	599
---	-----

Ministère de l'Intérieur

Arrêtés du ministre de l'intérieur du 27 février 2026, portant délégation de signature	599
Nomination d'un sous-directeur	600
Nomination d'un membre au conseil d'établissement du Centre informatique du ministère de l'intérieur	600
Cessation de fonctions.....	601

Ministère de la Santé

Arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026, modifiant l'arrêté du 12 octobre 2020, portant création d'un comité technique de certification de l'éradication de la poliomyélite et la concrétisation de l'élimination de la rougeole et la rubéole et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.....	601
Tableau d'emplois fonctionnels.....	602
Nomination de chefs de services.....	602
Nomination de membres au conseil d'administration du Centre de traumatologie et des Grands Brûlés de Ben Arous.....	602
Nomination du président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Sahloul de Sousse.....	602
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Hôpital Habib Bougatfa de Bizerte.....	603
Nomination d'un membre au conseil de l'Instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé.....	603
Nomination d'un membre au conseil de l'entreprise de l'Agence nationale de l'évaluation des risques.....	603

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	603
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	603
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	604
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.....	604
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.....	605
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur en chef en agriculture et pêche au corps des formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.....	605
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	606
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	606

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	607
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	607
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	608
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires au titre de l'année 2025.....	608
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des cadres communs de laboratoire au titre de l'année 2025	609
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques ou de documentation du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques au titre de l'année 2025 ...	609
Ministère de l'Éducation	
Nomination d'un directeur	610
Nomination de sous-directeurs	610
Nomination de chefs de services	611
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 26 mars 2026, portant création des laboratoires de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.....	611
Nomination d'un conservateur général des bibliothèques ou de documentation.....	613
Nomination de conservateurs en chef des bibliothèques ou de documentation.....	613
Nomination de techniciens supérieurs majors principaux	613
Nomination d'assistants à l'application et à la recherche en chef hors classe	613
Ministère des Technologies de la Communication	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Office national des postes.....	614
Ministère des Transports	
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis	614
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Tunis-Air	614
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation.....	614
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société des Travaux Ferroviaires	614
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Kasserine	615
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de transport de Kairouan	615

Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Jendouba.....	615
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Nabeul.....	615
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport du Kef.....	615
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Gabès.....	615
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Médenine.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Gafsa.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Sfax.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Béja.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Bizerte.....	616
Nomination d'administrateurs au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Siliana.....	617
Ministère de l'Équipement et de l'Habitat	
Nomination d'un chef de service.....	617
Ministère des Affaires Culturelles	
Arrêté conjoint de la ministre des finances et de la ministre des affaires culturelles du 27 mars 2026, portant fixation des droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques.....	617
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	
Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du 19 mars 2026, portant délégation de signature.....	620
Nomination d'un gestionnaire en chef de documents et d'archives.....	620

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret n° 2026-44 du 30 mars 2026.

Il est mis à la retraite d'office Monsieur Nizar Atta, conseiller des services publics à la Présidence du Gouvernement.

Par décret n° 2026-45 du 30 mars 2026.

Il est mis à la retraite d'office Monsieur Hamdi Jerbi, contrôleur général des services publics à la Présidence du Gouvernement.

Par arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 31 mars 2026.

Madame Yosr Dogui, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur d'administration centrale à la direction générale des affaires économiques, financières et sociales à la Présidence du Gouvernement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par arrêté de la ministre de la justice du 23 mars 2026.

Madame Wafa Miloudi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur régional à la direction régionale du ministère de la justice à Nabeul.

En application des dispositions de l'article 2 du décret gouvernemental n° 2018-395 du 23 avril 2018, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur d'administration centrale.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 31 mars 2026.

Monsieur Néji Gabsi, ingénieur général, est nommé membre représentant du ministère des finances au conseil d'entreprise de l'Office des logements militaires, en remplacement du Monsieur Hamed ben Ghorbel, et ce à compter du 22 janvier 2026.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur du 27 février 2026, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution.

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des Etablissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-951 du 28 juillet 2016, relatif à l'organisation du ministère des affaires locales,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-197 du 23 novembre 2021, portant suppression du ministère des affaires locales et transfert de ses attributions et rattachement de ses structures centrales et régionales au ministère de l'intérieur modifié par le décret n° 2023-448 du 5 juin 2023,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 chargeant Monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer ingénieur général des fonctions de directeur des équipements et des moyens à la direction générale des affaires administratives et financières à la section des affaires locales au ministère de l'intérieur.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohamed Aymen Ben Nacer, ingénieur général, chargé des fonctions de directeur des équipements et des moyens à la direction générale

des affaires administratives et financières à la section des affaires locales au ministère de l'intérieur, est habilité à signer par délégation du ministre de l'intérieur, tous les actes entrant dans le cadre des attributions de la direction susvisée et des attributions de la sous-direction des bâtiments et les affaires immobilières à la direction générale des affaires administratives et financières et les propositions d'engagements et les bons de commandes et les fiches signalétiques et les fiches de blocage des crédits, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 février 2026.

Le ministre de l'intérieur

Khaled Nouri

Arrêté du ministre de l'intérieur du 27 février 2026, portant délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du ministère de l'intérieur ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2019-525 du 17 juin 2019,

Vu l'arrêté du 24 mai 2021, chargeant monsieur Amenallah Zribi, gestionnaire de documents et d'archives, des fonctions de chef de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs, à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021, portant promotion de Monsieur Amenallah Zribi, gestionnaire de documents et d'archives au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives à compter du 12 novembre 2021.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Amenallah Zribi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, chargé des fonctions de chef de l'ordonnancement des dépenses du matériel, de l'équipement, des bâtiments, des régies de dépenses et des dépenses sur les fonds communs à la direction générale des affaires administratives et financières au ministère de l'intérieur, est habilité à signer, par délégation du ministre de l'intérieur tous les actes entrant dans le cadre des attributions du service susvisé et les propositions d'engagements et leurs annulations, les fiches signalétiques les fiches de blocage des crédits et leurs annulations, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 février 2026.

Le ministre de l'intérieur

Khaled Nouri

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 11 mars 2026.

Madame Sarra Boughanmi, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de sous-directeur de partenariat et de la coopération avec les organisations non gouvernementales à la direction générale des relations extérieures et de la coopération de centralisée internationale à la section des affaires locales au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 12 mars 2026.

Monsieur Riadh Oueslati, est désigné membre représentant la Présidence du Gouvernement, au conseil d'établissement du Centre informatique du ministère de l'intérieur, en remplacement de Madame Rym Berrouissi.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 février 2026.

Monsieur Belgacem Sghaier, administrateur conseiller, est déchargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Zaouiet Kontech à compter du 26 novembre 2025.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 24 février 2026.

Monsieur Fathi Ghariani, administrateur conseiller de la santé publique, est déchargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune de Zarzis Nord à compter du 24 décembre 2025.

MINISTERE DE LA SANTE

Arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026, modifiant l'arrêté du 12 octobre 2020, portant création d'un comité technique de certification de l'éradication de la poliomyélite et la concrétisation de l'élimination de la rougeole et la rubéole et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.

Le ministre la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 Juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire, telle que complétée par le décret-loi n° 2022-50 du 22 août 2022, notamment son article 8,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de la santé,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 4 mai 2010, portant création et organisation du comité national de la vaccination, tel que modifié par l'arrêté du 12 octobre 2020,

Vu l'arrêté du ministre de la santé du 12 octobre 2020, portant création d'un comité technique de certification de l'éradication de la poliomyélite et la concrétisation de l'élimination de la rougeole et la rubéole et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement.

Arrête :

Article premier - Sont abrogées les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 octobre 2020 susvisé et remplacées comme suit:

Article 3 (nouveau):

Le comité technique est composé des membres suivants :

*Le Président: Un médecin hospitalo-universitaire parmi les spécialistes en maladies infectieuses, exerçant ou ayant exercé dans le secteur public, avant la retraite et justifiant d'une expérience de dix (10) ans, au moins, dans la spécialité susmentionnée.

* Les membres :

-un médecin hospitalo-universitaire, spécialiste en maladies infectieuses, exerçant ou ayant exercé dans le secteur public avant la retraite,

- un médecin hospitalo-universitaire, spécialiste en neurologie, exerçant ou ayant exercé dans le secteur public avant la retraite,

- un médecin hospitalo-universitaire, spécialiste en pédiatrie exerçant ou ayant exercé dans le secteur public avant la retraite,

- un médecin de libre pratique, spécialiste en pédiatrie,

- un médecin spécialiste en microbiologie et diagnostic biologique en virologie,

- un pharmacien ou un médecin compétent dans le domaine de production et/ou de contrôle de qualité des vaccins exerçant ou ayant exercé dans le secteur public avant la retraite,

- un médecin spécialiste en médecine préventive et collective,

- un médecin spécialiste en épidémiologie,

- un médecin spécialiste en immunologie,

- un représentant de l'unité de contrôle des épidémies à la direction des soins de santé de base,

- le sous-directeur des soins de santé de base à l'une des directions régionales de la santé.

Les membres du comité technique sont désignés par décision du ministre de la santé, sur proposition des directions et des structures concernées.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 31 mars 2026.

Le ministre de la santé

Mustapha Ferjani

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre de la santé du 11 mars 2026.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels au sein des hôpitaux de circonscription, et ce, conformément aux indications du tableau suivant:

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Samia Bouajila	Administrateur général de la santé publique	Directeur de l'hôpital de circonscription de Ksour Essaf (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 14 janvier 2026.
Fethi Ben Salah	Administrateur en chef de la santé publique	Directeur de l'hôpital de circonscription d'El Ksour (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 19 décembre 2025.
Abdellatif Zoghلامي	Administrateur en chef de la santé publique	Directeur de l'hôpital de circonscription de Sers (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 26 août 2025.
Issam Oualhazi	Gestionnaire conseiller de documents et d'archives	Directeur de l'hôpital de circonscription de Testour (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 7 octobre 2025.
Sammi Amroussi	Administrateur conseiller de la santé publique	Directeur de l'hôpital de circonscription de Fernana (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 16 décembre 2025.
Abdelghani Rddaoui	Administrateur de la santé publique	Directeur de l'hôpital de circonscription "Tahar Bouzriba" de Jelma (établissement hospitalier de la catégorie « B » au ministère de la santé), à compter du 26 décembre 2025.

Par arrêté du ministre de la santé du 11 mars 2026.

Madame Hanen Ayadi, administrateur en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service d'accueil, de l'admission et de transport des malades à la sous-direction des affaires des malades à l'hôpital régional de Menzel Bourguiba.

Par arrêté du ministre de la santé du 11 mars 2026.

Madame Chaima Mohamed, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de chef de service de la spectrométrie à la sous-direction technique au Centre national de radio protection.

Par arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026.

Sont nommés membres au conseil d'administration du Centre de traumatologie et des Grands Brûlés de Ben Arous et ce, à compter du 17 février 2026:

- Docteur Lamia Thebit: Médecin chef de service,
- Docteur Amel Mokline: Médecin chef de service.

- Docteur Hedi Aaïnebi: Médecin chef de service,
- Docteur Mouna Rkhami: Représentant des médecins maîtres de conférences agrégés et des médecins des hôpitaux exerçant au sein du centre,
- Docteur Ghassen Gader : Représentant des médecins assistants hospitalo-universitaires exerçant au sein du centre,
- Monsieur Ahmed Aribi : Représentant du personnel du corps paramédical exerçant au sein du centre.

Docteur Lotfi Rebiai est nommé président du comité médical au conseil d'administration du Centre de traumatologie et des Grands Brûlés de Ben Arous et ce, à compter du 19 février 2026.

Par arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026.

Professeur Mehdi Jaaidane est nommé président du comité médical au conseil d'administration de l'hôpital Salsoul de Sousse, et ce, à compter du 31 janvier 2026.

Par arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026.

Madame Kaouther Saïdeni est nommée membre représentant du corps paramédical exerçant au sein de l'hôpital au conseil d'administration de l'Hôpital Habib Bougatfa de Bizerte en remplacement de Monsieur Ridha Arbi, et ce, à compter du 19 février 2026.

Par arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026.

Docteur Salem Riahi est nommé membre représentant de la Caisse nationale d'assurance maladie au conseil l'Instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé.

Par arrêté du ministre de la santé du 31 mars 2026.

Madame Wafa Ben Hamouda est nommée membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime au conseil d'entreprise de l'Agence nationale de l'évaluation des risques en remplacement de Monsieur Mohamed Chaabouni et ce, à compter du 13 janvier 2026.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE MARITIME**

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier du corps administratif commun des administrations publiques,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 30 décembre 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure du corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 novembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent sept (107) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 23 juin 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef appartenant au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent (100) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2006-3153 du 30 novembre 2006 fixant le statut particulier au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2018-525 du 12 juin 2018,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 28 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt (20) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2006-3153 du 30 novembre 2006 fixant le statut particulier au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2018-525 du 12 juin 2018,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 28 décembre 2010, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à sept (7) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur en chef en agriculture et pêche au corps des formateurs en agriculture et pêche au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2006-3156 du 30 novembre 2006, fixant le statut particulier au corps des formateurs en agriculture et pêche,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 5 janvier 2017, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur en chef en agriculture et pêche.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur en chef en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 05 avril 2022 fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinquante (50) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent quinze (115) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent quatorze (114) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre-vingt-neuf (89) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent quinze (115) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2006-2453 du 12 septembre 2006, portant statut particulier du corps commun des médecins vétérinaires sanitaires,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques du 6 avril 2007, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des cadres communs de laboratoire au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 19 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef au corps des cadres communs de laboratoire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à sept (7) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 26 mars 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques ou de documentation du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2019-434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques ou de documentation, tel que modifié par l'arrêté du 17 novembre 2015.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 1^{er} juin 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur des bibliothèques ou de documentation du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 30 avril 2026.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Mohamed Blanco, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de communication au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Rached Hamri, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des technologies de l'information et de la communication à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de communication au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Mohamed Abouda, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Mortadha Saidi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Issam Mensi, professeur émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Hatem Allaoui, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Madame Mouna Arfaoui, technicien en chef, est chargée des fonctions de chef de centre régional de maintenance à l'Ariana au centre national de maintenance au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 16 du décret gouvernemental n° 2019-526 du 17 juin 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Madame Zeyneb Ayari, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargée des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Monsieur Nabil Labidi, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef de bureau du secrétariat permanent de la commission des marchés au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 31 mars 2026.

Madame Rabiaa Missaoui, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service de la gestion financière des écoles primaires au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 26 mars 2026, portant création des laboratoires de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi d'orientation n°96-6 du 31 janvier 1996, relative à la recherche scientifique et au développement technologique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 2008-2876 du 11 août 2008, portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tel que modifié par le décret n°2010-615 du 5 avril 2010,

Vu le décret n° 2009-644 du 2 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des laboratoires de recherche, des unités de recherche et des consortiums de recherche et notamment ses articles 6 et 8,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 mai 2017, portant création des unités de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 18 mai 2017, portant création des unités de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 août 2019, portant création des unités de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 6 janvier 2021, portant création de deux unités de recherche au sein de deux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Sur demande des doyens et des directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés,

Après avis des conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés,

Sur proposition des présidents des universités concernées,

Après avis des conseils des universités concernées,

Après avis de l'Agence tunisienne de l'évaluation et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Arrête :

Article premier - Sont créés, au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche les laboratoires de recherche identifiés par leur dénomination conformément au tableau suivant :

Université	Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche	Dénomination du laboratoire de recherche	Date de création du laboratoire de recherche
Université de Gabès	Institut supérieur des sciences et techniques des eaux de Gabès	Hydrosciences appliquées	21 décembre 2023
	Institut supérieur de gestion de Gabès	Recherches en entreprises et prise de décision	
	Institut supérieur des arts et métiers de Gabès	Arts, musique, patrimoine, environnement et société	
Université de Tunis	Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis	Etudes interdisciplinaires sur les Transitions, les Transformations et la Transmission	22 mars 2024
Université Ezzitouna	Institut supérieur de théologie de Tunis	Economie et finance islamique	
Université de Tunis El Manar	Faculté de médecine de Tunis	Santé populationnelle, agresseurs environnementaux, thérapies alternatives	
	Institut supérieur des sciences humaines de Tunis	Recherches et études brachylogiques	
Université de Monastir	Faculté de médecine dentaire de Monastir	Substances naturelles bioactives et biotechnologie	
	Faculté de pharmacie de Monastir	Biologie moléculaire et clinique	
	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Monastir	Physico-chimie des matériaux innovants	
Université de Kairouan	Faculté des sciences et techniques de Sidi Bouzid	Matériaux avancés multifonctionnels et applications technologiques	
	Institut préparatoire aux études d'ingénieurs de Kairouan	Chimie matériaux et modélisation	
	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Kasserine	Matériaux avancés et nanotechnologies	
Université de Sfax	Faculté des lettres et sciences humaines de Sfax	Approches interdisciplinaires et transculturelles en philosophie, arts et sciences humaines	
	Institut supérieur de biotechnologie de Sfax	Génomique fonctionnelle et physiologie des plantes	
		Chimie médicinale et environnementale	
Ecole nationale d'électronique et des télécommunications de Sfax	Nouvelles technologies et systèmes des télécommunications		
Université de Gabès	Faculté des sciences de Gabès	Ecologie et environnement	
		Matériaux, électrochimie et environnement	
Université de Tunis El Manar	Faculté des sciences de Tunis	Analyse et traitement des signaux et systèmes électriques et énergétiques	10 mai 2024
Université de Carthage	Institut national des sciences appliquées et de technologie	Nanobio technologie	
Université de Sfax	Ecole supérieure de commerce de Sfax	Analyses et modélisation économiques et financières	

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 26 mars 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique*

Mondher Belaid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 mars 2026.

Madame Rim Triki, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, est nommée dans le grade de conservateur général des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 mars 2026.

Les conservateurs des bibliothèques ou de documentation dont les noms suivent sont nommés dans le grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques:

- Lamia Boukhrouf,
- Achref Majdi,
- Narjes Marzouk,
- Radhia Hichri,
- Samia Salem,
- Basma Guemiza,
- Imen Jouini,
- Radhia Najjari,
- Ahlem Benarfa,
- Soumaya Alimi,
- Wided Sahnouni,
- Khaoula Sebaï,
- Karima Seoud,
- Amna Hamdani,
- Kaouther Fradj épouse Rebiï,
- Hadia Madi,
- Abdallah Hadj Ibrahim,
- Mohamed Bechini,
- Amel Fayala,
- Chiraz Ghanmi,
- Sonia Rezgui épouse Laasidi,
- Khaoula Majouri,
- Lobna Ben Saleh,
- Fathia Elhor,

- Hajer Hbibi,
- Mohamed Barreh,
- Rim Dabbech,
- Nadia Kalbi,
- Fatma Zehani épouse Feki,
- Nejia Khaldi,
- Mouna Bouachir,
- Hela Mzoughi,
- Adel Zinoubi,
- Monia Ben Cheikh.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 mars 2026.

Les techniciens supérieurs majors de la santé publique dont les noms suivent sont nommés dans le grade de technicien supérieur major principal de la santé publique du corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique:

- Malek Bizid,
- Samira Majdoub,
- Hela Mehrezi,
- Samira Issa épouse Mouaddeb,
- Saïd Tlili.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 24 mars 2026.

Les assistants à l'application et à la recherche en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'assistant à l'application et à la recherche en chef hors classe de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du corps des assistants à l'application et à la recherche de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique:

- Najeh Jawad,
- Slim Habbachi,
- Mourad Ali Salah,
- Jemouii Daoudi,
- Lassaad Mastouri,
- Ahmed Chaabouni,
- Mohamed Taher Jebeli,
- Hamida Kacem,
- Abdelaziz Nahhal.

**MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION**

Par arrêté du ministre des technologies de la communication du 25 mars 2026.

Monsieur Zied Elayeb est nommé membre représentant le ministère de l'intérieur au conseil d'administration de l'Office national des postes.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis, les Dames et Messieurs suivants :

- Monsieur Nizar Ben Mohamed, représentant du ministère des transports, et ce à compter du 29 septembre 2023.

- Monsieur Lotfi Bouafif, représentant du ministère de l'intérieur, et ce à compter du 29 septembre 2023.

- Madame Asma Azaza, représentante du ministère de l'économie et de la planification, et ce à compter du 26 juin 2024.

- Monsieur Moêz Atrousse, représentant du ministère de l'équipement et de l'habitat, et ce à compter du 24 mars 2025.

- Madame Afef Abidi, représentante de la Présidence du Gouvernement, et ce à compter du 21 août 2025.

- Madame Emna Mabrouk, représentante du ministère des finances, et ce à compter du 30 septembre 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société Tunis-Air, les Dames et Messieurs suivants :

- Madame Sihem Ben Deli, représentante de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 2 août 2024.

- Monsieur Fekher Tabbassi, représentant de la Banque Centrale de Tunisie, et ce, à compter du 21 janvier 2025.

- Monsieur Habib Toumi, représentant de l'Etat auprès de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports, et ce, à compter du 13 février 2025.

- Madame Samia Boukottaya, représentante du ministère des transports, et ce, à compter du 26 février 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation, les dames et messieurs suivants :

- Monsieur Hichem Khalfa, représentant du ministère du commerce et du développement des exportations, et ce, à compter du 23 février 2021.

- Monsieur Mohamed Adel Chouari, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce à compter du 11 juillet 2024.

- Madame Khaoula Belakhddhar, représentante de l'Etat auprès de l'Office de la Marine Marchande et des Ports, et ce, à compter du 21 novembre 2024.

- Monsieur Tarek Gammoudi, représentant du ministère de l'économie et de la planification, et ce à compter du 20 janvier 2025.

- Monsieur Haykel Khadhraoui, représentant de la Banque Centrale de Tunisie, et ce, à compter du 21 janvier 2025.

- Monsieur Bilel Akkari, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 26 mai 2025.

- Monsieur Mohamed Ben Amor, représentant du ministère de la défense nationale, et ce, à compter du 11 août 2025.

- Monsieur Habib Kraiem, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 30 décembre 2025.

- Madame Meriem Ernez Cherif, représentante du ministère des transports, et ce, à compter du 26 février 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société des Travaux Ferroviaires, la Dame et les Messieurs suivants :

- Monsieur Rabii Boufaeid, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 4 mars 2019.

- Monsieur Mokhtar Kamel Lourimi, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 16 novembre 2022.

- Madame Hamida Aloui, représentante du ministère de l'économie et de la planification, et ce, à compter du 26 juin 2024.

- Monsieur Abderrahmene Arfaoui, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 26 février 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Kasserine, la Dame et les Messieurs suivants:

- Madame Sonia Bououni, représentante du ministère des finances, et ce, à compter du 11 avril 2025.

- Monsieur Mokhtar Gharsalli, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 7 janvier 2026.

- Monsieur Mohamed Ben Wannas, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 26 février 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Kairouan, les messieurs suivants:

- Monsieur Wahid Hammouda, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 26 mars 2018.

- Monsieur Montassar Elmeleh, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 29 juin 2021.

- Monsieur Fathi Badreddine, représentant du ministère des Finances, et ce, à compter du 8 novembre 2021.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Jendouba, la Dame et les Messieurs suivants:

- Madame Imen Soualmi, représentante de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 4 février 2020.

- Monsieur Faouzi El Ajhour, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 3 janvier 2023.

- Monsieur Lassâd Trabelsi, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 17 avril 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Nabeul, les messieurs suivants:

- Monsieur Sleheddine Salmane, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 31 mai 2023.

- Monsieur Khaled Ben Youssef, représentant du ministère des transports, et ce à compter du 19 décembre 2024.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport du Kef, les Messieurs suivants:

- Monsieur Saber Ben Mabrouk, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 22 janvier 2020.

- Monsieur Atef Dachraoui, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 16 mai 2023.

- Monsieur Aref Alouane, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 16 avril 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Gabès, les messieurs suivants:

- Monsieur Chokri Trabelsi, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 3 avril 2018.

- Monsieur Mounir Slim, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 31 mai 2023.

- Monsieur Sofiene Yaacoubi, représentant du ministère des Transports, et ce, à compter du 19 février 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Médenine, les messieurs suivants :

- Monsieur Mourad Bouabidi, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 12 novembre 2021.

- Monsieur Haithem Hamrouni, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 4 novembre 2025.

- Monsieur Abbas Jibahi, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 7 janvier 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Gafsa, les Messieurs suivants :

- Monsieur Nômen El Adab, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 26 mars 2018.

- Monsieur Houcine Ben Hamed, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 30 octobre 2024.

- Monsieur Ridha Arjoun, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 17 avril 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Sfax, les Messieurs suivants:

- Monsieur Faicel El Masmoudi, représentant du ministère de l'économie et de la planification, et ce, à compter du 10 février 2023.

- Monsieur Ali El Houch, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 24 avril 2023.

- Monsieur Elyes Rjeibi, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 29 septembre 2023.

- Monsieur Nabil Lahami, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 17 avril 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Béja, la Dame et les Messieurs suivants :

- Madame Raja Fakroun Beji, représentante de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 5 juin 2017.

- Monsieur Mounir Boujenah, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 7 mars 2024.

- Monsieur Abdelsalem Kahri, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 17 avril 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel, les Messieurs suivants :

- Monsieur Moez Ben Mrad, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 18 décembre 2023.

- Monsieur Walid Mallat, représentant de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 12 mars 2024.

- Monsieur Mohamed Hedi Saiidi, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 12 novembre 2025.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Bizerte, la Dame et les Messieurs suivants:

- Monsieur Mohamed Ennakkach, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 18 décembre 2023.

- Monsieur Rachid Trabelsi, représentant du ministère des transports, et ce, à compter 27 octobre 2025.

- Madame Imen Abbassi, représentante de la Présidence du Gouvernement, et ce, à compter du 7 janvier 2026.

Par arrêté du ministre des transports du 31 mars 2026.

Sont nommés administrateurs représentants l'Etat au conseil d'administration de la Société régionale de transport de Siliana, les messieurs suivants:

Monsieur Slim El Wefi, représentant du ministère des finances, et ce, à compter du 21 mai 2018.

Monsieur Abedsalem Kahri, représentant du ministère des transports, et ce, à compter du 23 février 2026.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 24 mars 2026.

Madame Hounaida Chikhaoui, surveillant général en chef, est chargée des fonctions de chef de service base et traitement des données à la direction des études générales et de la programmation à la direction générale de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement et de l'habitat.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté conjoint de la ministre des finances et de la ministre des affaires culturelles du 27 mars 2026, portant fixation des droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques.

La ministre des finances et la ministre des affaires culturelles,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 88-11 du 25 février 1988, portant création de l'Agence nationale de mise en valeur et d'exploitation du patrimoine archéologique et historique, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, dont le dernier en date la loi n° 2019-35 du 16 avril 2019, notamment son article 3.

Arrêtent:

Article premier - Les droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques exploités par l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle, et mentionnés à l'annexe jointe au présent arrêté, sont fixés comme suit :

Premièrement :

- **Catégorie A** : trente dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1^{er} avril 2026 et quarante-cinq dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1^{er} janvier 2027.

- **Catégorie B** : vingt dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1^{er} avril 2026 et trente dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à partir du 1^{er} janvier 2027.

- **Catégorie C** : dix dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- **Catégorie D** : huit dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- **Catégorie E** : cinq dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- **Billet unique** : permettant l'accès au musée national du Bardo et aux sites archéologiques de Carthage, fixé à quarante-cinq dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} avril 2026 et à soixante-dix dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} janvier 2027.

Une majoration annuelle de 5 % sera appliquée à l'ensemble des droits susmentionnés, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2028 (avec un arrondi au dinar supérieur).

Les sites archéologiques de Carthage, les monuments historiques de Kairouan ainsi que l'amphithéâtre et le musée d'El Jem seront classés dans la catégorie « A » et ce, à partir du 1^{er} janvier 2028.

Deuxièmement :

Les visiteurs tunisiens, les étrangers résidant en Tunisie ainsi que les visiteurs citoyens des pays du Maghreb Arabe en visite individuelle, bénéficient des droits d'entrée suivants et ce, après présentation de la carte d'identité nationale ou de la carte de séjour ou du passeport :

- les sites et le musée de Carthage : neuf dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- le musée national du Bardo, l'amphithéâtre et le musée d'El Jem et les sites et les monuments de Kairouan : huit dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- les musées, les sites et les monuments classés dans les catégories « C » et « D » : cinq dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

- les musées, les sites et les monuments classés dans la catégorie « E » : quatre dinars y compris la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 2 - Les droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques prévus à l'article premier du présent arrêté comprennent le droit de prise de photographies à usage personnel et non commercial.

Les droits de photographie pour les établissements cinématographiques et de télévision, les photographes professionnels et tous les autres établissements spécialisés, sont fixés conformément à des critères établis par l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle.

Art. 3 - Les agences de voyages et les sociétés conventionnées réalisant un montant annuel minimum de commandes de visite de vingt mille dinars à partir du 1^{er} avril 2026 et de trente mille dinars à partir du 1^{er} janvier 2027, bénéficient d'une réduction de 10 % sur les droits prévus à l'article premier du présent arrêté.

Art. 4 - L'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques est gratuite pour :

- les blessés de la révolution et les ayants droit des martyrs munis de documents justificatifs délivrés par les autorités compétentes.
- les personnes handicapées sur présentation de la carte d'invalidité.
- les accompagnants des personnes ayant un handicap profond comme l'indique leur carte d'invalidité.
- les militaires et les agents de sûreté tunisiens sur présentation d'une pièce prouvant leur qualité,
- les personnes titulaires des cartes du conseil international des musées et du conseil international des monuments et des sites,
- les agents du ministère chargé de la culture et des établissements publics sous sa tutelle ainsi que leurs familles (conjoint et enfants) sur présentation d'une pièce prouvant leur qualité,
- les délégations officielles et le corps diplomatique après consultation du ministère chargé de la culture à leur sujet.

Bénéficient également de la gratuité d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques, tous les tunisiens ainsi que les étrangers résidant en Tunisie, sur présentation de la carte d'identité nationale ou de la carte de séjour, et ce, durant les jours suivant :

- le premier dimanche de chaque mois,
- les jours fériés,
- le 18 avril (journée mondiale des sites archéologiques)

- le 18 mai (journée mondiale des musées).

Art. 5 - Les droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques sont fixés à deux dinars pour :

- les élèves, étudiants tunisiens et stagiaires de la formation professionnelle sur présentation d'une pièce prouvant leur qualité,
- les étudiants étrangers, en visite individuelle, titulaires d'une carte d'étudiant internationale,
- les enfants âgés de moins de douze ans, accompagnant des visiteurs munis de billets d'entrée, sur présentation d'une pièce prouvant leur âge,
- les jeunes tunisiens titulaires de la « carte jeune »,
- les adhérents des amicales, mutuelles, organisations tunisiennes et des associations à caractère culturel, social, sportif ou de jeunesse à condition que leur nombre ne dépasse pas trente personnes.
- les élèves, étudiants étrangers et professeurs qui les accompagnent, en visite dans le cadre d'échange culturel et de conventions conclues entre les établissements éducatifs tunisiens et les établissements étrangers, et ce, sur la base d'une demande écrite adressée à l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle dans un délai d'au moins quinze jours avant la date de la visite.

Art. 6 - Les catégories suivantes bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques, et ce, sur présentation de la carte d'identité nationale :

- les membres du corps enseignant tunisiens,
- les journalistes tunisiens titulaires d'une carte de journaliste professionnel délivrée par les autorités compétentes,
- les tunisiens âgés de plus de soixante-deux ans.

Art. 7 - Est abrogé l'arrêté de la ministre des finances et de la ministre des affaires culturelles du 10 avril 2023 portant fixation des droits d'entrée aux musées, monuments historiques et sites archéologiques.

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 mars 2026.

La ministre des affaires culturelles

Amina Srarfi

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

ANNEXE

Classification des musées, monuments historiques et sites archéologiques

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Catégorie E
- Musée National du Bardo	- Sites et Musée de Carthage (billet groupé). - Site et Musée d'El Jem (billet groupé). - Sites et Monuments de Kairouan (billet groupé).	- Musée de Sousse. - Musée du leader Habib Bourguiba de Monastir.	- Ribat de Sousse. - Ribat de Monastir. - site et musée de Kerkouène. - site et musée de Sbeitla. - Site Thuburbo – Majus. -Site de Bulla- Régia. - Site Dougga. - Musée et site de Makthar. - Musée et site d' Utique. - Musée ATP à Djerba. - Musée et Site de Chimtou. - Musée de Nabeul. - Borj de Hammamet. - Fort de Kélibia. - Borj de Mahdia. - Musée de Mahdia. - Site d'El Haouaria. - Borj Ghazi Mustapha à Djerba. - Site d'Uthina. - Musée de Zarzis.	- Mosquée Zitouna. - Musée Dar Ben Abdallah. - Monument Tourbet El Bey. - Musée de Douz. - Musée de Gafsa. - Musée ATP de Sfax. - Musée Archéologique de Sfax. - La Kasbah de Sfax. - Site de Gightis. - Musée ATP Gabès. - Site Pupput-Hammamet. - Musée de Lamta. - Musée de Salakta. - Musée d'Enfidha. - Musée du Kef. - Site Sidi Khalifa. - Musée de Raqqada. -Catacombes de Sousse. - Mosquée de Sousse. - Mosquée Fadhloun Djerba. - Site de Néapolis. - Escargotière Gafsa. - Musée ATP de Monastir. -Musée de Kisra. -Musée archéologique et ethnographique de Moknine

Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du 19 mars 2026, portant délégation de signature.

Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-856 du 26 septembre 2019 portant organisation du ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu l'arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du 24 août 2022, portant nomination de Madame Imen Gharsallaoui, ingénieur en chef, directeur de la gestion de la main d'œuvre étrangère à la direction générale de placement à l'étranger et de la main d'œuvre étrangère.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du sous-paragraphe 2 du premier paragraphe de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Imen Gharsallaoui, directeur de la gestion de la main d'œuvre étrangère à la direction générale de placement à l'étranger et de la main d'œuvre étrangère au ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, est habilitée à signer par délégation du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 1^{er} avril 2026.

Tunis, le 19 mars 2026.

Le ministre de l'emploi et de la formation professionnelle

Riadh Chaoued

Par arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle du 19 mars 2026.

Monsieur Mahmoud Kobsi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est nommé dans le grade de gestionnaire en chef de documents et d'archives du corps des gestionnaires de documents et d'archives au ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.